

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

JOURNAL D'ÉDUCATION ET D'INSTRUCTION

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS, LES VACANCES EXCEPTÉES

J.-B. CLOUTIER, Rédacteur-propriétaire

Prix de l'abonnement : UN DOLLAR par an, invariablement payable d'avance.

Toute correspondance, réclamation, etc., concernant la rédaction devra être adressée à J.-B. CLOUTIER, professeur à l'école normale Laval; celles concernant l'administration, à A. Côté et C^{ie} éditeurs-imprimeurs, Québec.

SOMMAIRE.—PARTIE OFFICIELLE: Nominations de commissaires et de syndics d'écoles.—Érection et délimitation de municipalité scolaire.—Réunion du Conseil de l'Instruction publique. PÉDAGOGIE: De la lecture expressive, par Rousselot.—MÉTÉOROLOGIE: Leçon de grammaire, (suite du verbe).—Deuxième leçon d'histoire du Canada, par une institutrice.—PARTIE PRATIQUE: I, Devoir d'invention—II, Dictée.—Le caractère suisse—III, Fable à écrire sous dictée, à expliquer et à mettre en prose.—Le lièvre et les grenouilles, La Fontaine.—Devoir d'élèves.—Arithmétique—Problèmes—Algèbre.—Deux nouveaux livres.

Lemieux, François Lefebvre, Louis Loiseau et Jean-Baptiste Filiatrault (Municipalité nouvelle).

Pour la municipalité de Saint-Jovite, Argenteuil:—MM. Michel Campeau et Joseph Charbonneau, en remplacement de Noé Filion et de Toussaint Filiatrault, sortis de charge.

Pour la municipalité de Bagotville (village), Chicoutimi:—MM. Elie Saulnier et Joseph Lavoie, en remplacement d'Étienne Levesque et d'Elie Saulnier, sortis de charge.

Pour la municipalité de Chicoutimi, (paroisse):—MM. Séraphin Fournier et Isidore Gauthier, en remplacement de Louis Jean et Guillaume Boily, sortis de charge.

Pour la municipalité de l'Anse à Gris Fond:—M. John Synnot, en remplacement de Guillaume Synnot, absent de la municipalité.

Pour la municipalité de St. Onésime, Kamouraska:—MM. Auguste Chrétien et Henri Lemieux, en remplacement d'eux-mêmes, vu qu'il n'y a pas eu d'élection en juillet dernier.

Pour la municipalité de la Rivière du Loup, Maskinongé:—M. Auguste Giguère, en remplacement de Paul Bellemare, sorti de charge.

Pour la municipalité de Les Crans, Montmorency: M. Olivier Paré, en remplacement de Cléomène Guérin dit St. Hilaire, sorti de charge.

Pour la municipalité de Sainte-Pétronille, Montmorency:—M. Edouard Marcoux, fils, en remplacement de Gilbert Baillargeon, sorti de charge.

Pour la municipalité de Saint-Joseph de Wakefield, Ottawa:—MM. Thomas Rice et John Daley,

Partie officielle

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, par ordre en conseil en date du 16 du courant de faire les nominations suivantes de commissaires d'écoles.

Pour la municipalité de Saint-Pierre de Sorel:—MM. Louis Mandeville, fils d'André, et Félix Larochelle, en remplacement de Jacques Ploquin et de Ignace Cournoyer, qui ont cessé de demeurer dans la dite paroisse.

Pour la municipalité de Saint-Clément de Beauharnois:—M. Michel Leduc, fils de Baptiste, en remplacement de M. Louis Leduc, qui a quitté la municipalité.

Pour la municipalité de Sainte-Barbe, comté d'Huntingdon:—MM. Damase Perron, Narcisse

en remplacement d'eux-mêmes, vu qu'il n'y a pas eu d'élection dans le mois de juillet dernier.

Pour la municipalité de Notre-Dame des Anges de Montauban, Portneuf :—MM. Joseph Gingras et Pierre Hébert, en remplacement de Ferdinand Bélanger et de Pontique Frenette, sortis de charge.

Pour la municipalité de Ham Sud, Wolfe :—M. Louis Bégin, en remplacement de Félix Couture, sorti de charge.

Syndics d'écoles

Comté de Missisquoi, Dunham :—M. François H. Beauvais, jr., en remplacement de Joseph Dominique, sorti de charge.

Comté de Québec, Saint-Colomb de Sillery :—Le révd. A. A. Von Illand, M. A., en remplacement de Thomas Beckett, sorti de charge.

Comté d'Argenteuil, Arundel :—M. Eustache St. Pierre, en remplacement de lui-même, son terme d'office étant expiré.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, par ordre en conseil, en date du 16 du courant, faire les nominations suivantes de commissaires d'écoles :

Comté de Saguenay, Petites Bergeronnes :—Étienne Gagnon et Onésime Dufour, en remplacement de Pierre Desbiens et d'Onésime Dufour.

Comté de Laprairie, Saint-Isidore :—Godefroi Bazinet et Clément Perras, en remplacement de J.-Bte Baudin et de Pierre Lemieux ;

Comté de Lotbinière, Saint-Gilles :—Narcisse Dionne, en remplacement de lui-même.

Comté de Yamaska, Saint-François du Lac (village) :—Henri Crevier, en remplacement de F. E. N. Boucher, avocat.

Comté de Montmorency, Saint-Tite des Caps :—Ovide Lavoie, en remplacement de Azarie Ferland.

Comté de Beauce, Saint-Séverin :—François Couture et Augustin Proulx, en remplacement de Elzéar Nadeau et de Paul Perron.

Comté de Champlain, Sainte-Thècle :—Joseph Savard et Sébastien Trudel, père, en remplacement de Jules Tessier et de Louis Trudel.

Comté de Témiscouata, Notre-Dame des Sept-

Douleurs :—Georges Marquis, en remplacement de Rémi Michaux.

Comté d'Arthabaska, Saint-Albert de Warwick :—Clovis St. Cyr et Prudent Laniesso, en remplacement de Magloire Tardif et de Joseph Ducharme.

Comté d'Arthabaska, Chester Ouest :—Grégoire Lafontaine et Isidore Hamel, en remplacement de George Fortin et de Godefroi Daigle.

Comté de Saguenay, Baie des Anglais, Anticosti :—John Francis et Joseph Plourd, en remplacement de John Girard et de Fabien Raymond.

Ces personnes ci-dessus mentionnées ayant été élues en contravention de la section 8, chap. 12, 34. Vict.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur par ordre en conseil en date du 16 du courant :

1. Eriger en municipalité scolaire distincte le territoire appelé la municipalité du village de Pointe Fortune, dans le comté de Vaudreuil, avec les limites suivantes, savoir : bornée du côté ouest par la ligne provinciale entre les provinces de Québec et d'Ontario, au côté sud par les terres de la côte Saint-Thomas, au côté est par le lot No. 29 de la Baie de Rigaud, et au côté nord par la rivière Ottawa.

2. Eriger la partie est du canton de Leeds, telle que décrite dans la *Gazette Officielle*, du vingt-six novembre 1881, en municipalité scolaire, sous l'autorité de l'acte 41 Vict., ch. 6, sec. 5.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Nomination d'un commissaire d'écoles.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-gouverneur par ordre en conseil, en date du 27 septembre dernier, (1882,) de nommer M. Phidime Nicolle, commissaire d'écoles pour la paroisse de Saint-Thomas, dans le comté de Montmagny.

Réunion du Conseil de l'Instruction
publique

Le Conseil de l'Instruction publique s'est réuni le 26 et le 27 septembre dernier. D'après le *Journal de Trois-Rivières* on se serait occupé du dernier projet de loi sur l'éducation.

— 000 —

PEDAGOGIE

La langue maternelle

DE LA LECTURE EXPRESSIVE

Lorsque l'enfant a triomphé des difficultés matérielles et sait lire avec ses yeux, le moment est venu de passer à la lecture expressive et expliquée. Il y est déjà préparé par les habitudes d'articulation et d'intonation qu'on a dû lui faire prendre dès le début et par le choix des sujets qui, étant facilement compris, sollicitaient son activité d'esprit et retenaient son attention.

La lecture expressive est la lecture naturelle, dont le ton est approprié aux idées et aux sentiments exprimés dans le morceau lu. Il faut lire comme si l'on racontait, et c'est tout le contraire qui arrive. Diderot s'en plaignait déjà. La façon de lire actuelle, disait M. Legouvé à l'inauguration du cours de lecture expressive dans les écoles de Paris, est "la plus ennuyeuse des psalmodies substituée à la parole naturelle, et pour continuer la comparaison, on dirait que c'est comme un chant liturgique; elle sévit et règne sur toute la France, partout où il y a un lycée, un collège, une école. Ce n'est nullement une maladie innée, mais une maladie acquise. Voyez

l'enfant qui parle, il trouve l'intonation juste, il compose sa mine sur ce qu'il dit, il ajoute l'expression de la physionomie à

l'expression de la parole, il sourit, il est charmant. Puis voyez le lire, la voix se fausse, la figure se tire, la mine se compassse, plus le moindre naturel, il est stupide. Non seulement jusqu'à présent on ne lui a pas appris à bien lire, mais on lui a appris à mal lire, et nous en sommes là qu'un enfant qui lirait bien s'attirerait des raqueries. Ce vice de l'éducation actuelle est donc radical; comment contester l'utilité de se débarrasser d'un mal, surtout quand on peut le remplacer par un bien? Or l'art de la lecture ajoutera une qualité où il n'y avait jusqu'à présent qu'un défaut. L'art de la lecture est la base de l'art de la parole, et l'art de la lecture repose sur des principes positifs et précis." Nous renvoyons les instituteurs et les institutrices au petit manuel composé à leur intention par M. Legouvé, sur la demande de M. Bordoux, alors ministre de l'instruction publique. L'enseignement de la lecture expressive, désormais obligatoire dans les écoles primaires; des concours cantonaux facultatifs ont déjà été institués dans plusieurs départements¹.

La première de toutes les conditions pour bien lire, c'est de comprendre ce qu'on lit. De là, nécessité pour le maître d'expliquer ce qu'il lit et ce qu'il fait lire à ses élèves². Il expliquera d'abord les mots. L'enfant possède un vocabulaire restreint; il ne sait même pas nommer toutes les choses qu'il connaît; il en est des termes généraux et abstraits comme des idées qu'ils expriment, il ne les comprend guère.

1. Voir *Circulaires ministérielles* de septembre 1878 et du 23 octobre 1879.

2. Voy. 1^{re} partie, chapitre VI, p. 185-186.

Je n'oublierai jamais la surprise que j'ai éprouvée la première fois que je suis entré dans une école primaire en qualité d'inspecteur d'académie. C'était un école de filles ; une vingtaine de fillettes, debout autour de la maîtresse, lisaient péniblement dans un vieux livre. Au courant de la lecture, entendant le mot *aliments*, je demande ce qu'il veut dire : personne ne me répond ; je demande qu'on me nomme des choses qui sont des aliments, même silence. L'institutrice n'avait pas même l'idée que ce mot pût être inintelligible à des enfants. Il faut donc expliquer même les termes les plus usuels et ne pas oublier que la langue des enfants n'est pas identique à la nôtre. "Les choses que dit un enfant, dit Rousseau, ne sont pas pour lui ce qu'elles sont pour nous ; il n'y joint pas les mêmes idées." A plus forte raison pour ce qu'il lit. Et ne croyez pas que cet exercice soit chose facile ; il exige une préparation attentive, et pour les maîtres débutants, il doit être préparé la plume à la main.

ROUSSELOT.

(A suivre)

—ooo—

MÉTHODOLOGIE

LEÇON DE GRAMMAIRE

(Suite du verbe.)

M.—Nous allons continuer notre leçon de la dernière fois sur l'imparfait du subjonctif. Je vous l'ai faite très courte, parce qu'elle était difficile et que je craignais de vous embrouiller.

Nous avons vu que ce temps a quatre terminaisons et que, à part les verbes de la première, ceux de la 2^e, 3^e et de la 4^e conjugaison forment leur imparfait dans l'une ou l'autre des trois dernières colonnes.

Ecrivez sur le tableau les quatre terminaisons que nous y avons mises la dernière fois.

Un élève écrit en colonnes les quatre terminaisons demandées.

M.—De quelle conjugaison est le verbe *lire*, Alfred ?

Alfred.—De la quatrième.

M.—Dans quelle colonne prendrez-vous sa terminaison à l'imparfait du subj.

Alfred.—Dans la troisième : Que je *lusse*, q. tu *lusses*, q. il *lût*, q. n. *lussions*, q. v. *lussiez*, q. ils *lussent*.

M.—Vous voyez que ce verbe, bien que de la quatrième conjugaison, forme son imparfait comme *recevoir*, *devoir*, etc., qui sont de la troisième.

Dans quelle colonne prendrez-vous l'imp. des verbes *tenir*, *venir*, Eudore ?

Eudore.—Dans la quatrième ; Quo je *tinssse*, que tu *tinssses*, etc., que je *vinssse*, que tu *vinssses*, etc.

M.—Et les verbes *vendre*, *tendre*, Louis ?

Louis.—Dans la seconde : Que je *vendissse*, q. tu *vendissses*, etc., q. je *tendissse*, q. tu *tendissses*, etc.

N. B.—Continuez ces exercices, faites conjuguer et écrire un grand nombre de verbes à l'imparfait du subj. jusqu'à ce que les élèves soient bien familiers avec ce temps.

M.—Pour en finir avec les temps simples, mes enfants, je vous dirai quelques mots du présent de l'infinitif qui se termine par *er*, *ir*, *oir*, *re*, *aimer*, *finir*, *recevoir*, *rendre*, c'est pour cela qu'on a classé les verbes en quatre conjugaisons.

Le participe présent pour toutes les conjugaisons est *ant* (*chantant*, *rendant*) que la conjugaison en *ir* fait précéder de *iss* *finissant*.

Le participe passé est *é* pour la première conjugaison, *parlé, chanté, i* pour la seconde *fini, u* pour la troisième et pour la quatrième *reçu, rendu*.

Il peut arriver quelque fois que vous ayez de la difficulté à trouver l'infinitif de certains verbes, lorsque vous les rencontrez orthographiés à un temps quelconque. Dans cette phrase, par exemple : *La faim les contraignit de s'arrêter*. Quel est l'infinitif du verbe de cette phrase, Joseph ?

Joseph.—Je ne sais pas.

M.—Chaque fois que vous rencontrerez quelque difficulté à trouver l'infinitif d'un verbe, faites le procéder des mots *peut-on*, et l'infinitif viendra de soi. Essayons pour le verbe en question.

Peut-on ? *Con ?...*

E.—*traindre*.

M.—Ainsi l'infinitif cherché est *contraindre*.

M.—Il y a des verbes de la quatrième conjugaison dont la terminaison phonique de l'infinitif est la même que ceux de la seconde, comme *lire, écrire, luire, cuire*, etc. Pour les distinguer, cherchez en le participe présent, et s'ils sont *isant (izan)* ou *ivant*, ils seront de la quatrième : *lisant, luisant, cuisant, écrivant*.

—ooo—

Correspondance

Monsieur le rédacteur,

Je vous remercie de la complaisance que vous avez eue de publier la petite leçon d'histoire du Canada que j'ai faite devant mon inspecteur. Je viens aujourd'hui, selon la promesse que je lui ai faite, vous offrir la seconde leçon. Si vous jugez à propos de la reproduire, vous m'honorerez beaucoup.

Je demeure, Monsieur,

Votre toute dévouée,

MALVINA.....

SECONDE LEÇON D'HISTOIRE DU CANADA

Premier voyage de Cartier.

M. Dans notre première leçon, mes enfants, je vous ai dit ce qu'était le Canada avant sa découverte ; je vous ai parlé de ses habitants, de leurs moyens d'existence, &c. Je vous ai dit de plus que, en 1534, un roi de France avait formé le dessein de fonder une colonie dans le Nouveau-Monde. Quel était ce roi, Louis ?

Louis.—C'était François 1er.

M.—Ecrivez sur le tableau les mots et les dates que nous avons émis la dernière fois, Joseph.

Joseph écrit.—François 1er, Jacques-Cartier, 1534, 548.

M.—Bien ! Avant de s'aventurer sur une mer inconnue et d'affronter toutes sortes de dangers, Jacques-Cartier, qui était un bon chrétien, voulut mettre sa conscience en règle. La veille de son départ il communia avec tout son équipage et reçut la bénédiction de l'évêque de St. Malo. Montrez St. Malo, Octave. Il mit à la voile le 20 avril 1534, et se dirigea vers l'Ouest.—(La maîtresse suit sur la carte la marche qu'il a dû suivre.) Un vent favorable poussa son vaisseau en 20 jours à l'extrémité nord-est de l'île de Terre-Neuve à un endroit nommé le Cap de Bonaviste.

M.—Dans quel mois et à quelle date est-il arrivé là ?

E.—Après quelque réflexion. Ce devait être le 10 mai.

M.—C'est bien ! Le 10 mai donc, Cartier arriva au Cap de Bonaviste, mais comme le rivage était encore tout bordé de glace, il n'osa pas s'y arrêter. Il préféra se diriger vers le sud et après avoir traversé le golfe, il jeta l'ancre dans une grande baie, qu'il nomma Baie des Chaleurs, à cause de la

chaleur excessive que ses gens eurent à y souffrir.

Montrez la Baie des Chaleurs, Henri.

Henri montre la Baie des Chaleurs. Après un séjour de quelque temps dans cet endroit, il s'en alla vers le nord et pénétra jusqu'au fond de la Baie de Gaspé. Le capitaine et ses gens revêtirent leurs habits de fête, débarquèrent à terre et montèrent sur la montagne qui se trouve en face de la baie. Là il prit solennellement possession du pays au nom du roi de France. A cet effet, il planta sur cette éminence, une croix de trente pieds de haut sur le croisillon de laquelle il mit les armes du roi de France.

Pendant cette cérémonie, les Français furent entourés par les naturels, accompagnés de leur chef. Celui-ci paraissait très mécontent. Il fit un long discours dont Cartier ne comprit pas un seul mot, mais comme il montrait souvent la terre et la croix qu'on venait de planter, le Capitaine vit bien que le mécontentement du sauvage venait de ce que cette croix avait été mise là sans sa permission. Pour l'apaiser, Cartier lui fit quelques présents et aussitôt, ce pauvre sauvage, montra aux Français les plus grandes marques d'affection. De plus, il donna à Cartier ses deux fils, Domagaya et Taignoagny.

Quelque jours après, Cartier repartit pour la France.

En arrivant, il n'eut rien de plus pressé que d'aller faire connaître au roi le résultat de son voyage et de lui présenter ses deux sauvages, qui excitèrent vivement la curiosité de François 1er et de sa Cour.

Le roi fut surtout enchanté de la description avantageuse que lui fit Cartier du beau pays qu'il avait visité.

Dans une prochaine leçon je vous raconterai le second voyage de Cartier. Mais,

voyons un peu si vous avez bien compris ce que je viens de vous dire.

D'où est parti Cartier, Louis ? Montrez sur la carte.

Louis.—Montre et dit : St. Mâlo.

M.—En quelle année ?

E.—En 1534.

M.—A quelle date ?

E.—Le 20 avril.

M.—Où arriva-t-il et à quelle date ?

(Faites montrer sur la carte la marche qu'il faut suivre pour aller de St. Mâlo au Cap de Bonaviste, puis de là à la Baie des Chaleurs et à la Baie de Gaspé.)

E.—Au Cap de Bonaviste, le 10 mai.

M.—D'où vient le nom, Baie des Chaleurs ?

E.—De ce que les gens de Cartier y souffrirent beaucoup du chaud.

M.—Comment Cartier prit-il possession du pays ?

E.—En plantant une croix de 30 pieds sur la montagne de Gaspé.

M.—Comment Cartier a-t-il apaisé le chef sauvage ?

E.—En lui faisant des présents.

M.—Qu'est-ce que ce chef lui a donné en retour ?

E.—Ses deux fils, *Domagaya* et *Taignoagny* ?

M.—C'est très bien, mes enfants, je vous dirai en terminant que pendant l'hiver qu'ils passèrent en France, ces deux sauvages apprirent assez la langue française pour rendre à Cartier les plus grands services en lui servant d'interprètes dans son second voyage.

MALVINA

—000—

PARTIE PRATIQUE

I

Dictée

DEVOIR D'INVENTION

Le maître dictera ou écrira sur le tableau le devoir suivant, en remplaçant, par un tiret, les

mots en italiques que l'élève devra trouver lui-même.

On améliore la terre avec *l'engrais*. — On sale les aliments avec *le sel*. — On engraisse la volaille avec *le maïs*. — On fait la poudre avec *le salpêtre*. — On vaccine avec *le vaccin*. — On fait de la pâtisserie avec de *la pâte*. — On panso les plaies avec *la charpie*. — On tiro les chevretails avec *les chevretines*. — On éclaire les villes avec *le gaz*. — On comble les fossés avec *les fascines*. — On apprête les aliments avec *la graisse*. — On fait les cierges avec *la cire*. — On garnit les vêtements avec *la ouate*. — On nourrit les oiseaux avec *le chènevis*. — On couvre les toits avec *la tôle*. — On fait des cataplasmes avec *la graine de lin*. — On fait des murs avec *les moellons*. — On cachette les lettres avec *la cire d'Espagne*. — On améliore la terre avec *le guano*. — On sèche l'écriture avec *le sable*. — On pave les rues avec *les pavés*. — On tire les perdreaux avec *le menu plomb*. — On enduit les cordages avec *le goudron*.

II

Dictée

CARACTÈRE DU PEUPLE SUISSE

Le caractère national du peuple suisse est resté antique dans nos jours modernes. Le Suisse est un paysan éternel : il est naïf, il est laborieux, il est berger, il est cultivateur, il est patriote, il est soldat, il est artisan, il est libre surtout ; il ne marchandé pas sa vie contre la servitude. La petitesse de sa patrie a fait pour lui *du canton* une famille. Il n'a aucune ambition de conquête, mais il redoute toujours d'être *conquis*. Le pouvoir *municipal* est le seul qu'il puisse *tolérer*. Il veut se gouverner par des mœurs et non par des lois. Ses usages sont presque sa seule législation. C'est un gouvernement par villages et presque par familles. Son

républicanisme n'est pas national, il est individuel ; de là sa liberté, mais de là aussi sa faiblesse. S'il n'était pas défendu par la nature et par la stérilité de sa patrie, il y a longtemps qu'il n'existerait plus. Plaise au ciel qu'il existe longtemps comme le souvenir vivant d'un peuple primitif au cœur des vieilles civilisations de l'Europe, comme une race neutre entre les races qui se combattent au pied de ses Alpes, et comme un asile ouvert tour à tour aux proscrits de toutes les révolutions et de toutes les contre-révolutions des peuples de l'Occident !

LAMARTINE.

QUESTIONS ET EXPLICATIONS

Quelles sont les dix parties du discours ? Distinguer dans la liste suivante (caractère, dans, il marchandé, mais, conquis, municipal, tolérer, ses, longtemps, comme, entre, tour à tour, de), les mots variables des mots invariables. — Indiquer aussi la nature des mots cités et signaler la partie du discours qui manque (*interjection*) = Rappeler la définition du nom, du non commun, du nom propre. = Suisse son féminin ? (comme nom, Suisses ; comme adjectif, suisse : la nation suisse). — Autre noms ayant le féminin en esse ? (*tigre, prince, maître, comte, prêtre... , abbé, duc, dieu...*) = Féminin de paysan, berger ? (*paysanne, bergère*). Noms soumis aux mêmes règles ? (*lion, chat... Gabriel, Julien, Jean... ; boulanger, vacher...*) = Cultivateur. Féminin ? Exemples de noms en eur formant le féminin en trice ? (*acteur, observateur, tuteur...*), de noms qui changent eur en resse (*pêcheur, vengeur...*) et eur en euse (*buveur, danseur, marcheur...*) ? Citer plusieurs noms qui comme soldat, n'ont pas de féminin ? (*professeur, avocat, médecin...*) = On sait que canton signifie ici petit Etat. Il y a en Suisse actuellement

22 cantons, différents d'étendue, d'aspect, de mœurs, de religion, de langage et de gouvernement. Plusieurs de ces cantons sont même subdivisés (Valle, Appenzell, les Grisons, qui forment 26 petites républiques) changent leur capitale à des époques déterminées (Le Tessin, Unterwalden). On peut donc dire sans beaucoup d'exagération que *le gouvernement est par villages et presque par familles*. Toutefois, un pouvoir fédéral qui tend de plus en plus à la centralisation existe à Berne. Il est constitué par le *Conseil des Etats*, sorte de Sénat, par le *Conseil national*, qui correspond à notre Chambre des députés, et par le *Conseil fédéral*, pouvoir exécutif composé de sept membres. Le président est nommé pour un an = *Lamartine*, 1790-1869. Grand poète lyrique français, qui est aussi célèbre comme orateur et homme politique.

NOTA. — 1° Indiquer par un chiffre, au commencement de chaque phrase, le nombre de propositions qui s'y trouve. — 2° Expliquer : *antique, moderne, ambition de conquête, pouvoir municipal, republicanisme, stérilité, neutre, asile, proscrit, révolution contre-révolution...* — 3° Croquis de la Suisse

— 000 —

III

Dictée

Fable à mettre en prose

LE LIÈVRE ET LES GRENOUILLES

Un lièvre en son gîte songeait,
(Car que faire en un gîte, à moins que l'on ne songe ?)
Dans un profond ennui ce lièvre se plongeait :
Cet animal est triste, et la crainte le ronge.

Les gens d'un naturel peureux.

Sont, disait-il, bien malheureux !

Ils ne sauraient manger morceau qui leur profite !

Jamais un plaisir pur ; toujours assauts divers.

Voilà comme je vis ; cette crainte maudite

M'empêche de dormir sinon les yeux ouverts.

Corrigez-vous, dira quelque sage cervelle.

Eh ! la peur se corrige-t-elle (1) ?
Je crois même qu'en bonne foi
Les hommes ont peur comme moi.
Ainsi raisonnait notre lièvre,
Et cependant faisait le guet.
Il était douteux (2), inquiet ;

Un soufuffle, une ombre, un rien, tout lui donnait la
[lièvre.

Le mélancolique animal,
En rêvant à cette matière,
Entend un léger bruit : ce lui fut un signal
Pour s'enfuir devers (3) sa tanière.
Il s'en eût à passer sur le bord d'un étang :
Grenouilles aussitôt de sauter dans les ondes,
Grenouilles de rentrer en leurs grottes profondes.
Oh ! dit-il, j'en fais faire autant
Qu'on m'en fait faire ! Ma présence
Effraie aussi les gens ! j'y mets l'alarme au camp !
Et d'où me vient cette vaillance ?
Comment ! des animaux qui tremblent devant moi !
Je suis donc un foudre de guerre !
*Il n'est, je le vois bien, si poltron sur la terre
Qui ne puisse trouver un plus poltron que soi.*

LA FONTAINE.

EXPLICATION

M.—Qu'est-ce qu'un lièvre ?

E.—C'est un animal sauvage à longues oreilles, excessivement farouche, dont la chair est très bonne et fort recherchée.

M.—Que fait-on avec la chair du lièvre ?

E.—Avec la chair du lièvre, on fait du civet.

M.—Qu'est-ce qu'un gîte ?

E.—C'est le lieu où l'on demeure, où l'on couche ordinairement.

M.—Que faisait notre lièvre en son gîte ?

E.—Il songeait, c'est à dire, qu'il était triste et pensif ; et repassait dans son esprit les différentes circonstances de sa malheureuse existence.

(1) C'est une vérité que l'expérience prouve tous les jours.

(2) Ce mot ne s'applique ordinairement qu'aux choses. Ici il signifie *craintif*.

(3) *Devers*, on dirait maintenant *vers*.

M.—Mais quelle était donc la cause de tous ses malheurs ?

M.—C'était la peur. En effet, il n'y a point d'animal moins agressif que le lièvre, mais aussi, il n'y en a aucun qui soit moins capable de se défendre contre ses ennemis.

Qu'arriva-t-il pendant qu'il se livrait à ses pénibles réflexions ?

E.—Il entend un léger bruit, et aussitôt il croit qu'il va être attaqué par cent ennemis ; vite il détale, et court chercher un refuge qui le mette à l'abri d'un danger qui n'existe que dans son imagination.

M.—Que lui arrive-t-il dans sa course vagabonde ?

E.—Il alla passer sur le bord d'un étang, où se trouvaient des grenouilles ?

M.—Comment fut-il reçu par ces dames ?

E.—Sa présence leur causa une grande frayeur ; elles se crurent toutes perdues. Aussi, d'un bond elles s'élancent dans l'eau en poussant un croassement cent fois plus fort que le léger bruit dont notre lièvre avait été tant effrayé.

M.—Alors, il dut avoir bien peur.

E.—Non, car cette frayeur qu'il causa aux grenouilles le flatta beaucoup. Il oublia à l'instant même sa coardise pour ne penser qu'au succès qu'il venait de remporter sur ces habitantes des marais. Dans son orgueil, il se pensa devenu en un instant un modèle de bravoure.

M.—Sur quoi vous appuyez-vous pour parler ainsi ?

E.—Sur ces dernières paroles :
Comment, des animaux qui tremblent devant moi !
Je suis donc un foudre de guerre !

M.—Quelle conclusion tirez-vous de la ?

E.—C'est que *les plus poltrons sont ordinairement les plus grands vantards.*

LA MÊME FABLE MISE EN PROSE

Un jour, un certain lièvre, accroupi dans son gîte, se livrait aux plus sérieuses, mais

au plus lugubres réflexions ; car il est difficile de faire autre chose que de réfléchir, lorsque l'on vit seul dans un gîte. L'ennui, la solitude, et surtout la crainte le dévorait. Il était toujours en proie aux plus vives inquiétudes.

Hélas, disait-il, que je suis malheureux ! J'ai peur même de mon ombre. Que les gensoureux sont donc à plaindre ! Les mets les plus délicats, les boissons les plus douces et les plus agréables ne leur font aucun profit, car la peur, les trances bouleversent constamment leur estomac. Jamais un plaisir pur, toujours des inquiétudes, voilà comme je vis. Pas de trêve, point de repos. Ah ! crainte maudite qui fait que je ne puis dormir, sinon les yeux ouverts.

Mais, écoutez donc ces sages cervelles qui vous disent : Pourquoi avez-vous peur ? il n'y a aucun danger. Corrigez-vous donc une fois pour toutes. Mais, est-on maître de la peur ? peut-on la corriger ? Et, ma foi, je crois que les hommes, qui se vantent de leur hardiesse, qui sont les braves, les fanfarons, ont autant, sinon plus peur que moi. Suivez-les, prenez-les sur le fait et vous verrez que je ne me trompe pas.

Voilà le raisonnement que se faisait notre lièvre, sans cependant cesser d'être aux aguêts. Il était douteux, inquiet. Le cri d'un écureuil, le craquement d'une branche, la chute d'une feuille, un rien, tout l'effrayait. Toutes ces idées noires montent son imagination, ébranlent son système nerveux. Une raffale fait bruire légèrement les feuilles de l'arbre au pied duquel il se trouvait. Il n'en fallait pas davantage pour le mettre aux abois. Vite il détale et cherche quelque trou pour se blottir et se cacher. Dans sa course vertigineuse, il s'en va passer sur le bord d'un étang.

Là se trouvait toute une tribu de grenouilles qui se chauffaient au soleil. La présence subite et inattendue de cet étranger les effraie, les épouvante. Aussitôt elles s'élancent dans les ondes en poussant des cris de détresse. Notre lièvre se redresse, regarde autour de lui d'un air triomphant, et se croit un grand personnage. Comment, dit-il, me voilà devenu en un instant un animal redoutable ! ma présence seule jette l'épouvante dans le camp de ces timides grenouilles ; elles fuient en tremblant rien qu'à m'apercevoir ! D'où me vient donc cette vaillance ! Comment ! des animaux qui tremblent devant moi ! Je suis donc un foudre de guerre.

Et LaFontaine ajoute avec raison :

Il n'est, je le vois bien, si petit sur la terre
Qui ne puisse trouver un plus poltron que soi

— 000 —

Devoir d'élèves

ASPECT DE LA CLASSE AU COMMENCEMENT DE L'ANNÉE

Ma chère Octavie,

On dit que le soleil luit pour tous ; cependant il est ici un soleil tout particulier et qui ne luit que pour un très petit nombre de privilégiées ; cet astre bienfaisant, ce flambeau divin, c'est l'inspiration, don du ciel auquel il n'est pas donné à tous de prétendre.

Tu as tout de suite deviné, chère Octavie, que je viens te parler de notre classe de littérature, et je suis sûre que tu n'en es pas fâchée, car c'est toujours une douce jouissance que de parler ou d'entendre parler de ce que l'on aime, et tu regrettais tant qu'il n'y eût qu'un jeudi dans la semaine ! Eh bien ! ma chère, quoique nous n'ayons eu encore que trois leçons de notre bon, de notre excellent profes-

seur, je comprends parfaitement ta prédilection pour cette heure qui te paraissait toujours trop courte ; je conçois que maintenant, au milieu des joies du foyer domestique, une ombre de tristesse, mêlée d'un peu de jalousie, vienne à certain jour se glisser sur ton front. Ne pouvant plus jouir des instructions d'un maître aussi sage, aussi éclairé, et en même temps aussi bon, tu désires que je te fasse partager un peu, par ma correspondance, cette jouissance qui t'est refusée. Ce désir est bien légitime, et je serai très heureuse de te satisfaire, mais comme une lettre serait insuffisante pour contenir les mille et une choses que j'aurais à te dire sur ce sujet, j'attends que tu viennes me voir, et alors je pourrai mieux répondre aux nombreuses questions que tu ne manqueras pas de m'adresser. Je me bornerai, pour cette fois, à te parler du résultat de notre première composition.

Le sujet que nous avions à traiter n'était pas bien difficile ; nous venions de quitter nos familles, nous étions encore absorbées par le souvenir des déchirants adieux qu'il nous avait fallu faire en nous éloignant de nos parents chéris ; nous n'avions en un mot qu'à laisser courir notre plume pour raconter nos diverses impressions. Ainsi, tu ne me traiteras pas de vaniteuse, si je te dis bien bas que cette première composition m'a valu quelques compliments de mes bonnes compagnes, et ce que j'estime bien plus encore, l'approbation de mon professeur. Cependant si le soleil de l'inspiration luit pour moi quelquefois, il est aussi des jours où des nuages épais l'obscurcissent, sans qu'il me soit possible d'en percevoir un rayon bienfaisant ; et en suivant de loin dans sa course, l'agile Atalante, je me demande quel sera l'Hippomène qui la

d'avancera. Si tu étais là, chère sœur, la réponse serait trouvée.

Ta sœur chérie,
MARIE B.

— 000 —

Arithmétique

PROBLÈMES

1. Un chapelier a acheté 4 douz. de casquettes à \$2 pièce, 2 douz. de chapeaux noirs à \$3 pièce, 7 douz. de chapeaux fins à \$4 pièce. Il a donné à compte \$425.00. Combien doit-il encore ?

douz.			
4	=	48 × 2	= 96.00
2	=	24 × 3	= 72.00
7	=	84 × 4	= 336.00

\$ 504.00

Payé à compte..... 425.00

Reste dû..... \$ 79.00

2. Un cultivateur a 75 brebis mères valant chacune \$3.00, 21 moutons gras à \$5.00, 27 moutons ordinaires à \$2.00, 7 agneaux à \$1.00, 4 moutons mérinos à \$6.00. Combien a-t-il de bêtes et combien valent-elles en tout ?

75	Brebis mères	@ \$3...	\$225.00
21	Moutons gras	@ 5...	105.00
27	" ordinaires	@ 2...	54.00
7	Agneaux	@ 1...	7.00
4	Moutons mérinos	@ 6...	24.00

Rép. 134 N. de bêtes. Valeur \$415.00

3. On a payé \$56.25 pour 15 acres de terre. Combien coûteront 13½ acres ?

$$c \quad \frac{56.25}{15} \times 13\frac{1}{2} = \$50.625 \text{ Rép.}$$

4. M. Charles Neveu a emprunté le 25 mars de M. Leclerc la somme de \$845.00, à 6 %. Il a remis cette somme et les intérêts le 8 août suivant. Quelle somme a-t-il rendu en y ajoutant les intérêts ?

Solution.—Du 25 mars au 8 août il y a

136 jours. L'intérêt pour 2 m., ou 60 j., à 6 % = $\frac{1}{10}$ du capital.

$$845 \times \frac{1}{10} = \$84.5 \text{ int. pr 60 j.}$$

		16.90	" 120
845 ÷ 4 =	2.11	"	15
		14	" 1
		\$19.15	136

Retranchez $\frac{1}{3}$ = 26

\$18.89

845.00

+ 18.89 intérêt.

Rép. \$863.89

5. Trois marchands ontrent en société avec un capital conjoint de \$16,000; le capital de A est resté 8 mois dans le commerce, celui de B 10 mois et celui de C 12 mois. La part de A sur le profit a été de \$792, celle de B de \$1050, et celle de C, \$1392. Quel était le capital de chacun au commencement.

Solution.

$$\$792 \div 8 \text{ m.} = 99 \text{ part de A pr 1 mois.}$$

$$1050 \div 10 \text{ " } = 105 \text{ " " B " "}$$

$$1392 \div 12 \text{ " } = 116 \text{ " " C " "}$$

320 Profits de A, B, C p. 1 m.

Mais leurs profits doivent être en proportion de leur mise. Ainsi :

$$320 : 99 :: 16,000 : 4950 \text{ mise de A.}$$

$$320 : 105 :: 16,000 : 5250 \text{ " " B.}$$

$$320 : 116 :: 16,000 : 5800 \text{ " " C.}$$

16,000 mise totale.

PREUVE

$$\$320.00 \div 16000 = .02c. \text{ p. piasiro p. mois.}$$

$$\text{Mise de A } \$1950 \times .02c. \times 8 = 792 \text{ profit de A.}$$

$$\text{" " B } 5250 \times .02c. \times 10 = 1050 \text{ " " B.}$$

$$\text{" " C } 5800 \times .02c. \times 12 = 1392 \text{ " " C.}$$

6. Un homme conduisant au marché un troupeau de moutons fut rejoint par une

bande de voleurs qui lui enlevèrent le quart de ce qu'il en avait, plus le quart d'un mouton ; une seconde bande lui enleva le tiers de ce qui lui restait, plus le tiers d'un mouton ; une troisième bande lui prit la moitié de ce qui lui restait, plus la moitié d'un mouton. Ensuite il ne lui en restait plus que 128. Combien en avait-il en premier lieu ?

On demande de résoudre ce problème :

- 1° Par l'algèbre.
- 2° " la règle de fausse position, indépendamment des fractions.
- 3° Indépendamment des fractions et de la fausse position.

D. Mc S.

— 000 —

Algèbre

On demande de résoudre le problème suivant par les équations du premier degré :

$$1^{\circ} \quad x + \frac{1}{y} = 3$$

$$2^{\circ} \quad \frac{1}{x} + \frac{1}{y} = 5$$

$$3^{\circ} \quad \frac{2}{y} + \frac{1}{3x} - x = 4$$

— 000 —

DEUX NOUVEAUX LIVRES

Lors de sa dernière séance, le Conseil de l'Instruction publique a donné son approbation au deuxième *Recueil d'exercices* préparé par M. F. X. Toussaint, professeur à l'école normale Laval, et destiné par l'auteur à servir d'annexe à sa *grosse arithmétique*.

Le Conseil avait déjà approuvé un premier *Recueil d'exercices*, dû aux travaux du même auteur et destiné à être placé entre les mains des élèves des écoles élémentaires, pour servir d'annexe à la *petite arithmétique* Toussaint.

Cette approbation, venant d'une si haute autorité, consacre ces deux ouvrages auxquels le nom et la longue expérience de l'auteur valent déjà une si puissante recommandation.

Ces deux *Recueils* comblent évidemment une lacune qu'il n'y a plus à regretter, ils sont classiques, excellentement classiques. Ils ne sont pas faits spécialement pour le maître, bien qu'ils puissent en maintes circonstances lui apporter un secours fort efficace ; ils sont faits surtout pour l'élève. Désormais, on ne saurait plus s'en priver ; là où l'on aura le tort de ne pas les mettre entre les mains des élèves, ils seront au moins indispensables aux maîtres.

Le premier *Recueil* embrasse toutes les règles de la *petite arithmétique*, et renferme en outre un traité complet de calcul mental. En effet, le calcul mental s'y trouve, d'une manière on ne peut plus pratique, appliqué non seulement aux quatre premières règles simples, mais encore aux *fractions*, aux *règles de réduction*, aux *règles de trois et d'intérêt*, aux *règles de profits et pertes*, etc.

Le deuxième *Recueil* renferme d'abord les réponses aux exemples, exercices, devoirs et concours du premier recueil, et ensuite des exercices applicables à toutes les règles de la *grosse arithmétique*.

Encore ici, le calcul mental y joue un rôle prédominant. On le voit appliqué aux *règles de société et répartition*, au *Toisé*, etc. Ce deuxième *Recueil* renferme aussi de nombreux exercices sur l'*Algèbre*.

Bref ces deux ouvrages méritent l'heureuse fortune de tous les autres ouvrages de l'auteur : celle d'être adoptés dans toutes les Institutions de la Province.